Enregistrement CRC HDF Le 28 JUIN 2022 GREFFE 2022-343

Lens

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens, le 21 juin 2022

Le Maire de NOYELLES-SOUS-LENS Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

à l'attention de Monsieur Le Président Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France 14, rue du marché au filé

62012 ARRAS CEDEX

Monsieur Le Président.

Suite au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Noyelles-sous-Lens pour les années 2016 jusqu'à la période la plus récente, vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives le 31 mai 2022.

En préambule, je remercie les représentants de la Chambre pour leur écoute attentive et la qualité de nos échanges constructifs.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, je vous adresse ma réponse écrite.

Au cours de la période de contrôle, j'ai anticipé la mise en place de certaines mesures pour répondre aux recommandations de la Chambre.

Ainsi, le rapport définitif acte bien que les deux recommandations relatives au droit, à savoir le respect de la durée annuelle du temps de travail fixée par le décret du 12 juillet 2001 et la création de provisions budgétaires, ont totalement été mises en œuvre.

Au sujet des observations relatives à la performance, la Chambre a bien pris en compte le redressement de la situation financière opérée depuis 2019.

De même, le rapport mentionne bien que les échanges avec les services du Conseil Départemental ouvrent la voie à la résolution de la problématique relative à la restauration scolaire municipale.

En conclusion, cet examen de gestion a été bénéfique à la collectivité et a permis l'optimisation de certaines de nos pratiques.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

LE MAIRE,

.ROGER

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone: 03/21/13/02/31

Télécopie : 03/21/13/02/40

Objet : réponse au rapport d'observations définitives

Nos réf.: AR/MG/SM/VVL

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de NOYELLES-SOUS-LENS 62221.